



AGFA-GEVAERT

SOCIÉTÉ ANONYME
SEPTESTAAT 27
2640 MORTSEL
NUMÉRO D'ENTREPRISE 0404 021 727

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Les actionnaires sont par la présente invités à prendre part à l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra le 25 avril 2006 à 11.00 heures au siège social de la société B-2640 Mortsels, Septestraat 27, avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du commissaire
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, tels qu'établis par le Conseil d'administration.

3. Affectation du résultat

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé, de la manière suivante:

- Affectation de 9 595,70 euros aux réserves légales;
 - Rémunération du capital: 62 390 135 euros, soit 50 centimes d'euro bruts par action (coupon n° 7), payables à partir du 26 avril 2006;
 - Affectation de 44 984 687,03 euros aux bénéfices reportés.
4. Comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 et rapports consolidés du Conseil d'administration et du commissaire
 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide, par vote séparé, de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé.

6. Nomination d'administrateurs

Les mandats des Messieurs Buttrick, Haymon et Leysen en tant qu'administrateurs prennent fin immédiatement après cette assemblée générale. Monsieur Haymon ne sollicite plus le renouvellement de son mandat, alors que Monsieur Julien De Wilde, Jabekestraat 49, 9230 Wetteren a posé sa candidature pour le Conseil d'administration.

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide de renommer Messieurs Buttrick et Leysen en qualité d'administrateurs pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Leurs mandats prendront donc fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008. L'assemblée générale décide également de nommer Monsieur De Wilde en qualité d'administrateur pour une période de trois (3) ans qui débute ce jour-ci. Son mandat prendra donc fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui devra se prononcer concernant l'approbation de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008.

7. Rémunération des administrateurs

Proposition soumise à la décision: l'assemblée générale décide d'approuver, à partir de l'année 2006, la rémunération annuelle suivante pour les administrateurs non exécutifs:

- (I) pour sept (7) réunions du Conseil d'administration, une rémunération totale de 50 000 euros par an pour chaque administrateur et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (II) pour sept (7) réunions du Conseil d'administration, une rémunération totale de 100 000 euros par an pour le président du Conseil d'administration (sa rémunération y compris en tant que membre de ce conseil, comme stipulé dans point I ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (III) pour cinq (5) réunions du Comité d'audit, une rémunération totale de 12 500 euros par an pour chaque administrateur dans sa capacité de membre de ce comité, et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (IV) pour cinq (5) réunions du Comité d'audit, une rémunération totale de 25 000 euros par an pour le président de ce comité (sa rémunération y compris en tant que membre de ce comité, comme stipulé dans point III ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (V) pour trois (3) réunions du Comité de nomination et de rémunération, une rémunération totale de 7 500 euros par an pour chaque administrateur dans sa capacité de membre de ce comité, et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (VI) pour trois (3) réunions du Comité de nomination et de rémunération, une rémunération totale de 15 000 euros par an pour le président de ce comité (sa rémunération y compris en tant que membre de ce comité, comme stipulé dans point V ci-dessus) et une rémunération additionnelle de 2 500 euros pour chaque réunion additionnelle.
- (VII) pour chaque réunion du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et de rémunération, ayant lieu hors du territoire de l'Europe, une rémunération additionnelle de 3 000 euros pour chaque membre de ce conseil ou de ces comités, résidant dans le territoire de l'union européenne.
- (VIII) pour chaque réunion du Conseil d'administration, du Comité d'audit ou du Comité de nomination et de rémunération, ayant lieu en Europe, une rémunération additionnelle de 3 000 euros pour chaque membre de ce conseil ou de ces comités, résidant en dehors du territoire de l'union européenne.

8. Exposé sur l'application du Code belge concernant Corporate Governance

9. Divers

Conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 et à l'article 28, 6° des statuts, le Conseil d'administration a décidé que, en vertu de l'article 28, 5°, les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont priés de faire preuve qu'ils étaient détenteurs du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote, le cinquième jour ouvrable qui précède l'assemblée générale à minuit c.-à-d. le 18 avril 2006 à minuit, sans tenir compte du nombre d'actions dont ils seront détenteurs au jour de l'assemblée générale. Cette preuve peut être envoyée par lettre, par fax (32-3-444.72.29) ou par e-mail (claire.dascotte@agfa.com) au siège social susmentionné ou peut être déposée dans une agence de la banque ING, et cela le 20 avril 2006 à minuit au plus tard.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer la société le 20 avril 2006 au plus tard, par téléphone, par simple lettre, par fax ou par e-mail de leur intention d'assister à l'assemblée et du nombre d'actions avec lesquelles ils souhaitent prendre part au vote.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont priés de se présenter le 25 avril 2006 de 9.45h à 10.45h au plus tard pour la régistration.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter, doivent utiliser la procuration qui a été établie par le Conseil d'administration conformément à l'article 30 des statuts et dont un exemplaire peut être obtenu au siège social. Un exemplaire sera envoyé à l'actionnaire sur simple demande téléphonique et est disponible sur www.agfa.com/investorrelations. Aucune autre procuration ne sera admise. Les procurations doivent être déposées au siège social de la société au plus tard le 20 avril 2006.

Le Conseil d'administration

Le rapport annuel 2005 sera disponible sur www.agfa.com/investorrelations à partir du 11 avril.